



DEPARTEMENT DE L'OISE
Commune de Montchevreuil

Mairie de Montchevreuil

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : **19**
Nombre de membres en exercice : **19**
Présents à la séance : 13
Représentées : 3
Excusée : 1
Absentes : 2

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023
20 HEURES

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Montchevreuil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 13 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Christian GOUSPY, Maire.

Étaient présents : Christian GOUSPY, Christiane VIGNOLI, Eric MARCHAL, Patrick PIGNARD, Jammy ALLEGAERT, François CHARLES, Vincent GIRAUD, Francis REBOURS, Anne-Sophie GRABOWSKI, Laurent HOTIN, Marc LAUNAY, Béatrice VARLET, Arnaud WIART.

Étaient absentes excusées et représentées : Maryvonne GAUTIER pouvoir à Christian GOUSPY, Virginie CARUBINI pouvoir à Patrick PIGNARD, Séverine SCHWIZGEBEL pouvoir à Laurent HOTIN.

Était excusée : Annabelle EVERLING

Étaient absentes : Apy NTO, Nathalie PORCHEZ

Madame Anne-Sophie GRABOWSKI est nommée par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), secrétaire de séance.

Le président de séance a fait procéder à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que d'une part un membre peut disposer que d'un seul pouvoir et que d'autre part que la condition de quorum, fixé à la moitié, apprécié sur les seuls membres présents, était remplie conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 avril 2023 est adopté à l'unanimité (1 absence : M. CHARLES)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,

prend les délibérations suivantes :

En application de l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations sont rendues exécutoires de plein droit, le 22 novembre 2023 par dépôt au contrôle de légalité (préfecture de Beauvais), et affichage le 22 novembre 2023.

MENTION DES DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS — OPPOSABILITÉ

Chaque délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier postal auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14 rue Lemerchier 80011 Amiens cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

N° 2023-11-12 — Adoption de la nomenclature M57, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N° 2023-11-13 — Budget principal - Décision modificative, à l'unanimité - (trois abstentions : Eric MARCHAL, Jammy ALLEGAERT, François CHARLES)

- **APPROUVE** la décision modificative au budget communal 2023 dans les conditions décrites en annexe de la délibération ;
- **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 379 627.60 € et le total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à 723 465.18 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N° 2023-11-14 — Admission en non-valeur, à l'unanimité - (1 absence : Eric MARCHAL)

- **DECIDE** d'abonder le compte 6451 de la somme de 34.47 € correspondant aux titres émis mais dont le recouvrement n'a pas pu être mené à son terme.

N° 2023-11-15 — Associations - Versements des subventions, à l'unanimité - (1 absence : Eric MARCHAL)

- **DECIDE** de procéder aux versements des subventions aux différentes associations de la manière suivante pour l'année 2023 :

| Nom de l'association | Montant à verser |
|------------------------------------|------------------|
| ASM Football | 1000 € |
| Club Gymnastique | 500 € |
| ASM Judo | 1000 € |
| ASM Tennis de table | 250 € |
| Comité des fêtes de Bachivillers | 600 € |
| Coopérative scolaire Montchevreuil | 150 € |
| Coopérative scolaire Bachivillers | 150 € |
| APE CES Chaumont en Vexin | 100 € |
| APEI | 50.00 € |
| Souvenir français | 70.00 € |

Il est précisé que le Comité des fêtes de Bachivillers se verra, cette année, doté d'une subvention de 400 € à laquelle il a été rajouté 200 € pour compenser la prise en charge de la structure gonflable dont la facture a été payée par le Comité des fêtes.

N° 2023-11-16 — Communauté de communes des Sablons – Modification des statuts, à l'unanimité

- **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes des Sablons (CCS), annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° 2023-11-17 — Syndicat d'énergie de l'Oise – Rapport d'activités 2022, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

N° 2023-11-18 — Décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-212 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 28 mai 2020, en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période du 27 avril 2023 au 30 octobre 2023 :

Décision n°2023-009

BCM Foudre – Convention de vérification

Décision n°2023-010

FP. Info – Contrat de maintenance informatique – Année 2023

Décision n°2023-011

Contrat de prestation de service avec SUEZ – Entretien des bouches et poteaux d'incendie

Décision n°2023-012

Achat d'une concession funéraire – Mme SCHOUVEY Michèle

Décision n°2023-013

Achat d'une concession funéraire – M. ROUSSEVILLE Philippe

III. INFORMATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Point sur le terrain central situé sur la commune de Bachivillers

Christian GOUSPY rappelle que le terrain central situé sur la commune de Bachivillers a fait l'objet d'une convention de portage avec l'EPFLO pour un montant de 360 000 € et qu'elle précisait qu'un remboursement devait intervenir avant la fin de l'année 2024.

Il demande à l'assemblée ce qui peut être envisagé pour le remboursement en sachant que la commune ne pourra pas procéder à ce remboursement pour la prochaine année.

Il rappelle qu'au moment de la fusion avec la commune de Bachivillers, il avait été précisé que des terrains avaient été « *promis* », ce qui aurait permis, au moment de leurs ventes, de pouvoir rembourser l'EPFLO.

Eric MARCHAL semble étonné et ne se souvient plus de cette transaction. Il précise la possibilité d'avoir recours à un emprunt et précise également que le PLU est toujours modifiable.

Suite à des erreurs commises par l'ancien conseil municipal de Bachivillers, Christian GOUSPY rappelle d'une part, que lors de la révision du Plan local d'urbanisme, la commune de Bachivillers a rendu ce terrain d'une superficie de 9 148 m² inconstructible et d'autre part, que ce terrain est grevé d'une opération d'aménagement et de programmation dans le PLU qui, en l'état, ne permet pas la réalisation d'un programme mixte comme prévu initialement dans la convention de portage.

Il est précisé que seuls deux terrains d'une superficie totale de 1170 m² pourrait être vendu lorsque la commune aura procédé au rachat de l'ensemble à l'EPFLO. Cette vente comblera, à hauteur d'environ 70 000 €, la dette envers l'EPFLO.

Christian GOUSPY envisage une négociation avec l'EPLFO quant à un remboursement qui ne devrait pas intervenir avant 6 ans.

Projet de regroupement pédagogique concentré :

Christian GOUSPY informe qu'un projet de regroupement pédagogique concentré est envisagé sur la commune de Montchevreuil. Ce projet regrouperait les communes de Montchevreuil et du Mesnil-Théribus. Il précise également les services de la préfecture et de l'éducation nationale sont tout à fait favorables à ce projet. Une étude va donc être réalisée afin de connaître le montant des subventions qui peuvent être allouées et la faisabilité du projet.

La création de ce regroupement pédagogique concentré sur la commune de Montchevreuil permettra de procéder à la révision du plan local d'urbanisme de Bachivillers et notamment du terrain central grevé d'une opération d'aménagement de bâtiments administratifs irréalizable en l'état.

Communauté de communes des sablons – Information sur les demandes de versement des subventions au titre du fond d'aide à l'investissement des communes (FAIC) :

Il est pris note de la demande de subventions auprès de la Communauté de communes sablons dans le cadre du fond d'aide à l'investissement des communes à hauteur de 42 426.97 €.

Audit énergétique sur les bâtiments communaux par la Communauté de communes des sablons :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat énergie territorial, la communauté de communes des sablons s'engage dans la rénovation énergétique de certains bâtiments publics. La commune reverserait à la Communauté de communes le montant des économies réalisées sur les factures énergétiques.

Christian GOUSPY informe également que les logements locatifs situés rue de la Mairie à Bachivillers vont également faire l'objet d'un audit énergétique. Le logement actuellement libre, ne pourra pas être loué avant cet audit qui va certainement engendrer des travaux, un diagnostic énergétique ayant été réalisé qui a révélé que ce logement est une « *passoire énergétique* ».

Point sur les festivités de fin d'année :

Colis de fin d'année :

Eric MARCHAL fait une présentation des colis qui seront distribués aux aînés de la commune.

Cette année, la commune a décidé de prévoir 95 colis pour les personnes « seules » et 37 colis pour les « couples ». La distribution de ces colis est prévue pour les 16 et 17 décembre 2023.

Christian GOUSPY informe qu'à sa demande, le secrétariat a pris en charge la gestion des colis cette année et souhaite adresser ses remerciements pour le travail qui a été accompli.

Marché de Noël :

Eric MARCHAL précise que lors de la commission fêtes et cérémonies il avait été décidé la distribution des bons cadeaux destinés aux enfants.

Christian GOUSPY rappelle qu'une commission municipale n'a aucun pouvoir de décision et qu'en aucun cas cette commission peut décider de la distribution des bons cadeaux.

Il rappelle également que le marché de Noël est une manifestation organisée par le Comité des fêtes et non par la commune de Montchevreuil. De ce fait, les bons cadeaux seront distribués uniquement lors de l'arbre de Noël, qui celui-ci, est organisé par la commune de Montchevreuil et qui aura lieu le dimanche 10 décembre 2023. Devant la technicité de cette distribution, ces bons seront distribués par le secrétariat et Béatrice VARLET.

De plus, Christian GOUSPY est étonné de l'information qui a été faite par le Comité des fêtes, le flyer qui a été diffusé n'ayant pas été validé.

Arbre de Noël

Eric MARCHAL rappelle que l'arbre de Noël aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 et remercie Anne-Sophie GRABOWSKI qui a accepté, une nouvelle fois cette année, que le Noël des enfants se passe au Domaine de Montchevreuil. Il informe que la Compagnie Vol d'Oiseau a été retenue pour le spectacle de clowns.

Christian GOUSPY tient à informer, qu'à sa demande, le secrétariat s'est investi quant à la recherche du spectacle et pour mener à bien l'organisation de l'arbre de Noël.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Ralentisseurs à Montchevreuil – Signalisation « stop » à Bachivillers

Christian GOUSPY rend compte de sa réunion avec l'UTD, il est envisagé la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la commune de Montchevreuil et la pose de panneau « stop » sur la commune de Bachivillers.

Il en profite pour préciser les démarches effectuées auprès du lotisseur du lotissement « les petits carreaux » pour les dysfonctionnements de la rue du Fayel.

Radars pédagogiques

Marc LAUNAY s'étonne de l'emplacement du radar pédagogique et souhaiterait qu'il soit mis ailleurs. Quant à Eric MARCHAL, il ne voit pas la nécessité d'avoir installé un radar pédagogique à Lormeteau.

Christian GOUSPY lui rappelle qu'il en avait été décidé ainsi lors des précédentes réunions et lui demande de préciser l'endroit où il souhaiterait qu'il soit installé.

L'installation de ces radars pédagogiques a été validé par l'UTD.

Cimetière - Bachivillers

Eric MARCHAL demande que la plaque de l'ossuaire soit rescellée et qu'une plaque en mémoire des défunts soit réalisée suite à la reprise des concessions. Le secrétariat se chargera de prendre contact avec Monsieur FALAGUE pour le scellement de la plaque et se renseignera quant à l'installation de cette plaque.

Christian GOUSPY réitère sa demande d'effectuer une procédure de reprises de concessions soit faite sur le cimetière de Montchevreuil.

La procédure sera mise en place dès l'installation du logiciel Gescime qui permettra une meilleure visibilité de l'ensemble des concessions à reprendre.

Eric MARCHAL demande ce qu'il en est de la réfection des lettres sur le monument aux Morts dans le cimetière de Montchevreuil.

Il lui est répondu que les devis sont en attente, un financement est envisagé par le Souvenir Français.

La couleur des lettres est à définir. Les lettres ne seront pas repeintes en blanc mais en « brun » ou en « or » en sachant que la couleur « or » a une durée de vie de maximum deux ans sur ce type de monument.

Espaces verts - Bachivillers

Eric MARCHAL demande si la société Vexin Paysage peut intervenir pour l'entretien des espaces verts chemin des Arnoulds et rue du Moulin.

Comité des fêtes de Bachivillers :

Eric MARCHAL demande si le Comité des fêtes peut avoir un local pour entreposer leur matériel et si le lierre pouvait être coupé sur le local réservé au stockage du matériel communal.

Christian GOUSPY répond que Jammy ALLEGAERT doit faire le nécessaire quant à la taille du lierre. Pour le stockage du matériel, une étude sera effectuée.

Rue Barrée – Bachivillers :

Eric MARCHAL demande l'intervention de la commune auprès de son voisin pour la taille de sa haie.

Christian GOUSPY lui rappelle qu'un courrier lui a déjà été transmis et qu'un second lui sera transmis prochainement.

Eglises de Montchevreuil et de Bachivillers :

Christian GOUSPY informe que le montant des travaux pour la réfection des vitraux sur l'église de Montchevreuil s'élève à 400 000 € et que ceux destinés à la restauration de l'église de Bachivillers sont estimés à 1 120 000 € TTC. Ces travaux seront réalisés sur une période de trois ans.

Eric MARCHAL précise qu'avant tout commencement des travaux, des photos des objets devront être prises et répertoriés. Ces objets devront être entreposés dans un local.

Christian GOUSPY rappelle que le maître d'œuvre est la commune de Montchevreuil puisqu'elle est propriétaire de cette église mais l'architecte est mandaté par la Communauté de communes des Sablons.

Bois de la lune :

Jammy ALLEGAERT s'étonne de l'abattage d'arbres dans le bois appartenant à M. POITRENAUD. Christian GOUSPY demandera des informations.

Illuminations de Noël

Christian GOUSPY souhaiterait connaître la répartition des illuminations de Noël devant être installées sur Bachivillers et sur Montchevreuil.

Jammy ALLEGAERT précise que 10 guirlandes sont destinées à Bachivillers, quant à celles devant l'être à Montchevreuil, elles sont toujours en réparation.

Christian GOUSPY rappelle que ces guirlandes sont en réparation depuis plus d'un an et qu'il serait nécessaire d'intervenir auprès de la société afin qu'elles soient réparées rapidement. Il précise que le secrétariat se chargera d'intervenir auprès de la société IG Electricité.

Pour mémoire, il avait été décidé qu'une répartition du nombre de guirlandes avait été envisagé. En effet, sur les 10 guirlandes achetées en janvier 2022, 6 étaient destinées à être installées sur Bachivillers et 4 sur Montchevreuil. Aujourd'hui, il semblerait que les 10 guirlandes vont être installées sur Bachivillers....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 heures 30

Montchevreuil, le **20 novembre 2023**

Le Maire,
Président de la séance,

Christian GOUSPY

Mairie de Montchevreuil – 1, rue de la Montagne
60240 - Montchevreuil

Tel : 03 44 08 71 16 – Courriel : contact@mairie-montchevreuil.fr

